

Commission des Finances, de la Comptabilité, du
Budget et du Sport du

PARLEMENT

DE LA

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2010-2011

11 OCTOBRE 2010

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 11 OCTOBRE 2010

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales (Article 78 du règlement)	3
1.1	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Transfert de fonds alloués à l'Association des Fédérations Francophones du Sport Scolaire (AFFSS) »	3
1.2	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Difficultés rencontrées par la Ligue Handisport (LHF) »	5
1.3	Question de M. Maxime Prevot à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Création d'une salle indoor d'athlétisme en Communauté française »	6
1.4	Question de M. Maxime Prevot à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Travaux de rénovation de la patinoire de Jambes »	7
1.5	Question de M. Pierre Migisha à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Championnats d'Europe de natation à Budapest – Réflexion sur l'encadrement des nageurs belges soutenus par la Communauté française »	8
1.6	Question de M. Benoît Langendries à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Mise à disposition des infrastructures sportives des écoles »	10
1.7	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Décret du 8 décembre 2006 visant l'organisation et le subventionnement du sport en Communauté française »	11
2	Ordre des travaux	12
3	Question orale (Article 78 du règlement)	12
3.1	Question de M. Philippe Dodrimont à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Disparition des équipes à coureurs »	12

Présidence de M. Richard Miller, président.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 15 h 30.*

M. le président. – Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

1 Questions orales (Article 78 du règlement)

1.1 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Transfert de fonds alloués à l'Association des Fédérations Francophones du Sport Scolaire (AFFSS) »

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Le directeur de l'Association des fédérations francophones du sport scolaire (AFFSS) s'est amèrement plaint d'un transfert de 230 000 euros au COIB. Selon la presse, cette somme servirait à organiser des olympiades et, selon vous, le discrédit de l'AFFSS serait dû au fait que l'on y retrouverait autant de réseaux que de fédérations et que cette association n'afficherait donc qu'une unité de façade. Je suppose que vous avez rencontré ses représentants et que la mesure précitée a été prise faute d'accord avec eux. Si c'est le cas, comment justifiez-vous cette mesure ? Où le bât a-t-il blessé ?

Le COIB a-t-il participé à cette discussion ? A-t-il été l'heureux récipiendaire de la somme ou avait-il exprimé une demande préalable ? Ces olympiades n'auraient-elles pas pu être organisées par l'AFFSS ? En a-t-on discuté avec ses dirigeants ? Dans l'affirmative, quand ? Quand ces olympiades auront-elles lieu ? À qui sont-elles destinées ? Existe-t-il un schéma directeur sur lequel vous avez marqué votre accord ?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Cette question me permet de dissiper des malentendus ou des rumeurs qui ne sont absolument pas fondées.

La Déclaration de politique communautaire insiste à juste titre sur la nécessité d'une meilleure articulation entre le sport et l'école. Actuellement, le sport n'a pas suffisamment sa place dans l'organisation scolaire, notamment lors des périodes plus creuses que sont les mercredis après-midi, les week-ends, les fins de journée ou les jours blancs de juin. L'école est le premier vivier du monde sportif et le sport participe très largement à l'épanouissement des jeunes, ne fût-ce que par les activités physiques qu'on peut leur proposer.

Il n'a jamais été question de verser l'équivalent de la subvention de l'AFFSS au COIB. Voici moins d'un mois, j'ai d'ailleurs bel et bien signé l'arrêté octroyant à l'AFFSS 246 252,80 euros.

Pourquoi cette discussion ? Il faut faire preuve de franchise et parfois reconnaître ses propres déceptions. Je considère suffisant d'avoir une fédération sportive par réseau, pour une même discipline sportive. Je ne comprends pas la volonté de continger les sports selon les réseaux alors que nous essayons dans les centres de technologie avancée, dans les centres de compétences, de partager les mêmes outils, les mêmes infrastructures entre les élèves, quel que soit le réseau qu'ils fréquentent.

Faut-il encore, au XXI^e siècle, maintenir une fédération par réseau ? Je ne parle pas ici de la liberté d'enseignement inscrite dans la Constitution. Je m'interroge simplement sur l'efficacité et l'intérêt, y compris sur le plan social, d'organiser le rapprochement des élèves fréquentant différents réseaux. Il arrive même que dans une même famille, les enfants fréquentent des réseaux différents.

J'avais donc suggéré à ces fédérations de se rapprocher, de se regrouper, voire de fusionner, leur indiquant que j'étais prêt dans ce cas à consentir un effort budgétaire complémentaire. Cette suggestion a donné lieu à des discussions. Certains y étaient favorables mais vous me dispenserez de citer des noms puisque, finalement, chacun a voulu rester dans son réseau.

Étant tenace sans être menaçant, j'ai accordé du temps à la concertation afin de rapprocher les points de vue. Pour l'avenir, c'est une voie importante, tant pour les réseaux scolaires que pour les fédérations des travailleurs, certaines de ces dernières relevant de syndicats différents pour les mêmes disciplines.

Pourquoi ne pas tenter un rapprochement en faisant tomber les murs ? Quelle que soit la discipline – football, basket, crosse canadienne, cross-country... – est-il nécessaire d'établir une distinction selon leur réseau entre les élèves participants ?

Le week-end dernier, j'ai organisé dans ma commune un championnat interscolaire où tous les participants ont pratiqué les mêmes disciplines, qu'ils fréquentent l'école communale, l'école libre ou encore l'enseignement de la Communauté. Bref, aujourd'hui, l'organisation doit évoluer. Cependant, ce ne sera pas possible sans adhésion au projet. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle j'ai reconduit la subvention. J'essaierai encore l'année prochaine de favoriser ce rapprochement. Vous n'avez pas précisé si vous y étiez ou non favorable ; c'est dommage, car cela aurait permis d'éclaircir le

débat.

La situation est différente pour les olympiades. Ces dernières trouvent leur origine dans une rencontre entre Mme Wyckmans, M. Muyters et moi-même au COIB, où M. Beckers a d'ailleurs salué la présence dans une même salle des trois ministres des Sports de notre pays. Cela n'était plus arrivé depuis dix-huit ans.

M. Beckers nous a proposé de tenter de partager des projets communs, je suis favorable à cette idée. En matière de sport, je ne vois pas plus de différences entre les régimes linguistiques qu'entre les réseaux. J'ai donc proposé deux actions. La première, dont j'ai fait le compte rendu devant cette commission, consiste à augmenter en Belgique le nombre de contrats sportifs. Si nous l'avons fait pour la Communauté française, en passant de 23 à 53, M. Muyters a déclaré par contre qu'il ne pouvait aller dans ce sens. C'est regrettable. J'aurais tant voulu que nous puissions annoncer ensemble, Communautés germanophone, française et flamande, que nous étions passés de cinquante ou de soixante sportifs à deux cents, par exemple, d'ici à la fin de la législature.

Mon collègue, M. Muyters, ne l'a pas accepté, je respecte son choix.

Mon deuxième projet est d'organiser des olympiades car j'y vois l'occasion de rapprocher les réseaux et les communautés autour d'un vecteur qui ne connaît heureusement ni langue, ni origines religieuses, ni convictions philosophiques. Mes deux collègues ont marqué de l'intérêt pour ce projet. Dans la foulée des premières olympiades des jeunes organisées cet été, à l'initiative de Jacques Rogge, mon objectif est d'en organiser l'année prochaine sous l'égide du COIB.

Autrement dit, nous voulons étendre le Rhétro-Trophée, que nous organisons avec succès à Neufchâteau, à tout l'enseignement fondamental afin de favoriser la pratique sportive, la participation et l'émulation et d'obtenir une reconnaissance olympique au niveau national. Tel est le projet en discussion qui devra faire l'objet d'une inscription budgétaire spécifique. Loin de moi l'idée d'enlever aux uns pour donner aux autres !

J'espère que les fédérations seront le moteur de ces olympiades, car à défaut de fusionner ou de se regrouper, elles pourraient au moins participer à un projet commun. Si chacune d'elles amène des jeunes à participer, nous aurons franchi un pas important.

Ces olympiades seraient organisées en complément de la future opération « Mon club-Mon école », dont l'objectif est d'amener les clubs dans

les écoles, durant les heures creuses ou libres, sans nécessairement passer par les fédérations, afin qu'ils encadrent, sensibilisent et favorisent la pratique sportive des jeunes.

Telle est la situation. N'y voyez ni ambition ni intention maléfique. Au contraire ! Il s'agit uniquement de favoriser toujours davantage les regroupements. Le projet, à ce stade, n'a pas recueilli de consensus, mais je reprendrai le témoin l'année prochaine. J'espère favoriser ainsi ce type de rencontres.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Monsieur le ministre, vous avez du talent ! Vous auriez pu être avocat. Vous venez de nous expliquer que vous n'aviez aucunement l'intention de retirer cet argent de l'AFFSS pour le transférer au COIB. Cette idée ne vous aurait même pas effleuré l'esprit.

Or, monsieur le ministre, je cite votre réponse dans l'article évoqué : « Il y a autant de fédérations que de réseaux. Je le regrette. Nous leur avons demandé de se regrouper mais elles restent séparées. Cette subvention a été renouvelée et servira au COIB pour l'organisation de l'olympiade scolaire. C'est décidé. »

Et si cela n'a pas été fait, c'est grâce au coup de téléphone que je vous ai passé en vous demandant de ne pas mettre à mal des fédérations sportives proches de nous. Vous avez donc fait marche arrière !

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Le compte rendu de cet article est incorrect. La subvention a été renouvelée, je le confirme, et une autre dotation servira à la couverture des olympiades. Malheureusement, deux mots manquent dans l'article. Mais si vous préférez la copie à l'original !

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je tiens l'article à votre disposition. Pour moi, il est clair. Cela étant, je vous rejoins sur deux ou trois points. Je suis toujours favorable au rapprochement des réseaux, grâce au sport ou de toute autre façon. Vous allez peut-être avoir l'occasion unique dans l'histoire de la Belgique de modifier des articles de la Constitution avec une très grande majorité. N'hésitez pas car cela pourrait être utile !

Par ailleurs, il faut reconnaître que l'AFFSS a fait du bon travail. Elle mérite notre soutien. Vous lui avez accordé le vôtre. Je ne vais pas m'en plaindre.

Enfin, j'entends qu'un nouvel article au budget 2011 est inscrit pour les olympiades. Nous aurons donc l'occasion d'y revenir.

1.2 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Difficultés rencontrées par la Ligue Handisport (LHF) »

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Ma question abordera un sujet délicat. Comme toujours, s’agissant des plus faibles, nous devons nous exprimer avec prudence, mais nous avons également une obligation de résultat.

À trois reprises depuis le mois de juin, la Ligue Handisport a été victime de vandalisme : vol du matériel sportif et d’ordinateurs, incendie volontaire d’équipement. Le bâtiment, qui abritait les services administratifs et qui servait d’entrepôt, n’est désormais plus opérationnel.

La Ligue est actuellement hébergée dans la Maison du Hainaut à Charleroi, mais nous devons lui trouver une solution pérenne.

Avez-vous été informé de ces incidents ? Quand ? Quelle a été votre réaction ? Une aide urgente et exceptionnelle pourrait-elle être octroyée à la Ligue Handisport pour lui permettre de poursuivre ses activités dans des conditions professionnelles ?

L’ampleur du dommage a-t-elle pu être chiffrée ? Quel suivi avez-vous réservé à ce dossier ?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Je rassurerai M. Crucke : la Ligue Handisport bénéficie, avec les cinquante-quatre fédérations sportives reconnues, d’un soutien important – et justifié – de la Communauté française, pour un montant global de près de cinq millions d’euros. Conformément au décret de 2006 subventionnant les fédérations sportives, largement inspiré du décret de 1999, la Ligue Handisport reçoit une subvention de 120 395 euros. J’ai déjà rencontré sa présidente, Mme d’Ieteren, à plusieurs reprises.

En l’espèce, il s’agit d’une question de sécurité publique. En effet, la Ligue Handisport était installée depuis un certain temps dans le pavillon Tubalco, propriété de la Ville de Charleroi et proche du service des travaux. Ce bâtiment était jadis occupé par l’Office des produits wallons. La Ville de Charleroi lui louait ces locaux pour un loyer modeste de trois cents euros. Le service des travaux ayant été maintes fois vandalisé, les autorités de la Ville ont décidé de le transférer dans d’autres bâtiments, laissant le pavillon Tubalco relativement isolé. Les vandales se sont alors orientés vers les bureaux de la Ligue Handisport, qu’ils ont saccagés à plusieurs reprises.

Nous ne sommes pas restés inactifs. J’ai organisé une réunion avec la Ligue Handisport, dès le 23 juin. Nous lui avons immédiatement proposé des bâtiments disponibles aux alentours de l’aéroport de Charleroi, où nous avons acquis de nombreuses installations. Certaines sont vides et parfaitement à même d’accueillir la Ligue Handisport, qui s’est montrée intéressée.

Le bâtiment qui aurait pu convenir nécessitait des réaménagements. J’ai informé la Ligue Handisport de notre intention de les couvrir par des crédits wallons, supprimant ainsi toute difficulté financière. Confrontée aux problèmes d’espace et de temps nécessaires aux transformations de ce bâtiment, Mme d’Ieteren a considéré qu’il y avait urgence. Nous remerciant pour l’offre que nous lui avons soumise, elle a toutefois préféré trouver une formule d’occupation immédiate ne nécessitant pas de travaux. Elle a estimé que les locaux mis à leur disposition dans la Maison du Hainaut étaient satisfaisants. Quant au matériel volé et sinistré, il est couvert par l’assurance de la Ligue. Son remplacement ne nécessite donc pas de mesures de financement supplémentaire de notre part.

Cela nous a donné l’occasion de rencontrer les administrateurs d’Handisport et de discuter avec la présidente. Elle nous a fait part du changement organisationnel de la Ligue concrétisé par l’engagement d’un nouveau directeur général, M. Hervé Cornillie. Il a comme missions de réorganiser les structures ainsi que de renforcer les politiques sportives, la communication et le marketing de la Ligue afin de lui donner une nouvelle impulsion.

Cette fédération me tient particulièrement à cœur. Nous avons agi dans l’optique préconisée par sa présidente. Handisport est désormais bénéficiaire de l’opération « Été sports », ce qui lui donne l’opportunité d’organiser durant juillet et août des stages pour les moins valides. Un dispositif spécifique lui permet de participer à des événements particuliers tels que la rencontre de Rixensart où de jeunes handicapés ont pu s’essayer à différents sports.

Notre écoute à leur égard est totale et notre soutien pérenne.

M. Jean-Luc Crucke (MR) – Votre réponse corrobore mes propres informations. Sans émettre d’avis sur la qualité des bâtiments qui hébergent pour l’instant la Ligue, je pense néanmoins qu’il subsiste des difficultés. Le transfert dans un bâtiment plus adéquat pourrait à moyen terme être utile.

1.3 Question de M. Maxime Prevot à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Création d'une salle indoor d'athlétisme en Communauté française »

M. Maxime Prevot (cdH). – J'interviendrai sur un point très précis qui s'inscrit dans la question globale de mon collègue M. Langendries.

Lors de la cérémonie du Gant d'or de vendredi consacrant les pelotaris, j'ai apprécié le reportage vous montrant en ardant supporter de la cause !

À votre retour du championnat d'athlétisme de Barcelone, vous avez salué les performances de nos athlètes francophones, au premier rang desquels figurent les frères Borlée, et réaffirmé la nécessité pour la Communauté française de se doter rapidement d'une infrastructure permettant à nos sportifs de s'entraîner dans des conditions dignes en vue d'améliorer leurs performances internationales.

On peut qualifier cette salle indoor d'athlétisme de monstre du Loch Ness du sport francophone. On en parlait déjà à l'époque du ministre Monfils ! Mis au placard, le projet en a été sorti de temps en temps par vos prédécesseurs. La dernière intervention en date est celle de Michel Daerden qui avait annoncé à grand renfort de conférences de presse, dans la foulée de l'annonce d'un partenariat avec Justine Henin pour une école de tennis, la création d'une salle indoor d'athlétisme dans la zone sportive de l'Adeps à Jambes. Il ne s'agissait hélas que d'un effet d'annonce supplémentaire.

Vous nous revenez aujourd'hui avec le même souhait et si cinq ministres des Sports successifs se sont prononcés majoritairement en faveur d'une telle structure, c'est que sa nécessité n'est plus à démontrer et que le besoin reste criant.

Serez-vous celui par qui le miracle arrive ? Les athlètes francophones peuvent-ils enfin espérer la concrétisation de ce fabuleux projet ? S'agira-t-il d'un projet distinct de celui du centre unique pour élites sportives ou y sera-t-il intégré ? Cela pose le problème différemment pour le centre Adeps de Jambes.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Je reconnais la passion que j'ai manifestée pour des sportifs, durant ce week-end à Valence.

On a eu tort de considérer la balle pelote comme un jeu. C'est un véritable sport comme l'indiquent la précision et la force nécessaires pour livrer à 72 mètres. L'équipe nationale belge étant composée quasi exclusivement de francophones,

avec un entraîneur flamand, il y avait de quoi être heureux, d'autant que le maillot de l'équipe était frappé du coq !

Nous sponsorisons effectivement l'équipe nationale de balle pelote comme les sportifs participant au championnat du moto-cross des nations, où l'équipe belge arborait également, outre les couleurs nationales, le coq de la Communauté française. C'est intéressant puisque deux pilotes sur trois étaient flamands. Grâce à cela, Clément Desalle que j'ai revu hier à Mettet a réalisé un résultat exceptionnel. S'il n'avait pas été blessé aux Pays-Bas, il aurait probablement gravi la première marche du podium. Comme l'a très bien dit Bea Diallo, le sport de haut niveau entraîne le sport pour tous.

Pour répondre à votre question, je prends bonne note des déboires de mes prédécesseurs. C'est vrai que le dernier en date avait imaginé rénover quatre centres Adeps en les dédiant à une discipline. Pour Jambes, c'était l'athlétisme.

Depuis lors, l'accord de politique communautaire prévoit explicitement que l'on abandonne ce projet de quatre centres au profit d'un seul de haut niveau.

Nous en parlons depuis longtemps, mais nous sommes maintenant au bout de la première phase puisque le cahier des charges sera examiné jeudi par le gouvernement. Si je l'aborde avec sourire, c'est parce que les réunions intercabineaux se sont remarquablement bien passées. Je pense donc que nous pourrions adopter le cahier des charges jeudi et le transmettre ensuite à toutes les villes et communes intéressées, à charge pour celles-ci de répondre, dans les deux mois, aux critères de ce cahier des charges.

Le gouvernement pourrait prendre une décision à la fin de cette année ou au début de l'année prochaine. On pourrait ensuite imaginer, avec la ville concernée, le programme urbanistique et le partenariat public-privé parce qu'il y a aussi des modalités de financement. Il s'agit d'un investissement important qui oscillera entre quarante, voire soixante millions d'euros, en fonction des localisations retenues.

C'est un investissement sans précédent. Je peux vous confirmer que ce centre de haut niveau bénéficiera de la seule salle indoor de notre Communauté. Je serai particulièrement attentif à l'analyse effectuée par l'administration et par mes collègues du gouvernement.

Le soutien à l'athlétisme ne se limite pas là. Depuis les jeux de Barcelone, je considère que les pistes d'athlétisme sont prioritaires parce qu'elles

ont été négligées pendant 25 ou 30 ans. Dans le décret budgétaire que nous allons voter mercredi, vous pourrez constater une progression de 85 % des subventions. Je me suis engagé à ce que les dossiers concernant l'athlétisme soient traités en priorité pour que nous puissions disposer, dans chaque province, d'infrastructures de qualité, communales ou appartenant à l'Adeps. Les dix-neuf centres Adeps feront l'objet de rénovations.

Nous voulons soutenir la Fédération d'athlétisme grâce à du personnel complémentaire. Nous organiserons un véritable tournoi des provinces, avec la mise sur pied d'un critérium d'athlétisme important par province. Nous pourrions ainsi comparer les résultats, à l'instar de la Cross Cup qui se déroule à Hannut et à Dour, avec son pendant en Flandre, pour susciter l'émulation des athlètes dans les différentes infrastructures.

L'athlétisme est plus que jamais à la une. Vous aurez constaté que j'ai accueilli les sportifs de haut niveau et les espoirs en compagnie de Anne Zagré, championne d'Europe dans sa catégorie, qui allie à la fois gentillesse, sourire et performances.

M. Maxime Prevot (cdH). – Le député est davantage satisfait que l'échevin ! Je me réjouis de constater qu'il n'y a plus la moindre ambiguïté dans ce dossier, ambiguïté qu'entretenait votre prédécesseur en particulier... Il faut bien reconnaître qu'aujourd'hui encore à Namur, nombreux étaient ceux qui n'avaient pas compris que le projet de salle indoor d'athlétisme était intimement et exclusivement lié à l'émergence du futur et unique centre d'élites. Maintenant au moins, la donne est claire. D'où mon ressentiment en tant qu'échevin que ce ne soit pas Namur, en particulier pour les jeunes du Smac, club organisateur du critérium wallon *Atletissima*, malgré une très forte demande nourrie par les déclarations successives de vos prédécesseurs. Les villes devraient mettre la main au portefeuille, il faudrait prévoir au moins dix à quinze hectares pour les infrastructures. Même si la superficie de la ville de Namur dépasse celle des dix-neuf communes bruxelloises, nous ne disposons pas de dix à quinze hectares vierges en centre-ville. Nous pourrions tout au mieux les trouver en périphérie mais cela s'accommoderait mal de l'intermodalité recherchée.

Nous devons nous rendre à l'évidence, nous n'aurons pas la capacité d'accueillir cette salle indoor d'athlétisme. Ce constat me renforce dans un double combat : d'une part, pour la formidable école du Smac, la rénovation de l'actuelle piste d'athlétisme de votre propre centre Adeps ; d'autre part, la réalisation des espoirs fondés sur le dossier de la patinoire.

1.4 Question de M. Maxime Prevot à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Travaux de rénovation de la patinoire de Jambes »

M. Maxime Prevot (cdH). – Je reviens sur ce dossier dont nous avons déjà parlé à plusieurs reprises dans des réunions publiques. Je pense notamment à celle organisée il y a quelques mois à Namur en présence d'une série d'acteurs de la province impliqués dans le champ sportif. Le président d'Arabesque, père d'Amélie Pierre, une de nos étoiles francophones de patinage, se désespérait de la fermeture de la patinoire de Jambes. Cette patinoire du centre Adeps, propriété de la Communauté française, nécessite après plus de trente ans d'existence une sérieuse cure de jouvence. À ce jour, le gouffre énergétique coûte de huit à dix mille euros par mois d'exploitation. Le site ne permet malheureusement pas de rentrées financières suffisantes. Le plus désolant est la mort d'un club en plein dynamisme. Il comptait plus d'une centaine d'affiliés, il n'en reste que deux aujourd'hui. N'ayant plus de lieu de prestations, les jeunes ont soit déserté la discipline pour s'orienter vers un autre sport à proximité de chez eux, soit se sont orientés vers d'autres structures.

Depuis le début, les espoirs de rénovation sont énormes. Vous vous êtes engagé à octroyer les crédits nécessaires. Il s'agit de la seule patinoire publique sur le sol francophone, utilisée autant par les clubs d'élite que par la population scolaire. C'est pourquoi nous aimerions voir ce projet se concrétiser à bref délai. Un bureau d'études devait être mandaté pour cerner les contours des travaux de rénovation à effectuer. Un cahier des charges devait être lancé rapidement pour attribuer le marché et démarrer les travaux fin 2011, début 2012. Où en est l'état d'avancement de ce dossier attendu avec grande impatience sur le sol namurois ?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Je connais votre attachement et votre passion pour la défense du sport et des infrastructures, particulièrement quand elles sont namuroises.

Reste le dossier de la patinoire. Nous n'étions pas seuls dans ce dossier mais nous nous sommes très vite retrouvés seuls.

L'asbl était constituée de la Ville, de la Province et de la Communauté française. La province s'est très vite fait tirer l'oreille et, quand il a fallu payer, elle a disparu de la circulation. La ville, extrêmement attachée à la patinoire, m'a fait savoir qu'elle n'avait pas les moyens d'intervenir eu

égard à ses difficultés financières.

Nous avons fait procéder à une première estimation. Il en est ressorti que le coût de la rénovation représentait un investissement de 1,4 million d'euros. Je ne compte plus solliciter la province et je crains que la commune n'invoque le fait qu'il s'agit d'une infrastructure de la Communauté pour refuser d'intervenir. J'attends simplement de sa part qu'elle confirme officiellement l'utilisation des locaux.

Le plan de rénovation des dix-neuf centres Adeps concerne évidemment le centre de Jambes. Ce plan n'est pas encore payé. Nous sommes toujours en train d'acquitter l'emprunt historique et nous avons encore une ligne de crédit « Jambes ». Je me suis néanmoins engagé à intervenir. J'ai signalé à l'administration que je considérais le projet comme majeur et je compte bien pouvoir respecter le calendrier. J'espère que mes collègues approuveront la formule que je leur soumettrai lors de l'examen du budget. Elle devrait nous permettre, dans le respect des équilibres budgétaires, de réaliser les travaux urgents sans tarder.

À mes yeux, la raréfaction de l'offre fait de la rénovation de la patinoire de Jambes une priorité. Il s'agit d'un bel outil, qui devrait retrouver son lustre d'antan, à côté de la piscine, du complexe d'athlétisme et, peut-être, du nouveau terrain de football de l'Union Namur.

M. Maxime Prevot (cdH). – Je remercie le ministre pour sa réponse. Je prends acte de sa ferme détermination de mener le projet de rénovation à bien. Je note qu'il faut apparemment que le collègue ou le conseil communal lui adresse un courrier plaidant la cause.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Un courrier consacrant l'affectation du bâtiment.

M. Maxime Prevot (cdH). – Dont acte. Je m'en acquitterai rapidement.

Je prends acte de l'appel du pied pour la pratique du football. Je constate avec satisfaction que la rénovation des tribunes debout de l'Union Namur pourra être intégrée au plan de rénovation des centres Adeps. Ce point est très important puisque le stade se trouve actuellement dans la zone d'extension potentielle du Palais des expositions.

Enfin, je me réjouis de voir que le projet étant retenu comme majeur, le marché pourra être attribué et les travaux pourront commencer fin 2011.

1.5 Question de M. Pierre Migisha à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Championnats d'Europe de natation à Budapest – Réflexion sur l'encadrement des nageurs belges soutenus par la Communauté française »

M. Pierre Migisha (cdH). – Le ministre a évoqué tout à l'heure avec beaucoup de plaisir les excellents résultats récents de nos sportifs. Mon propos sera un peu moins positif mais néanmoins intéressant à développer.

Au mois d'août, les championnats d'Europe de natation se sont déroulés à Budapest. Nos nageurs étaient bien représentés. Malheureusement, le bilan belge est relativement mitigé, et ce à deux ans des Jeux olympiques de Londres.

Mon intention n'est pas de stigmatiser l'un ou l'autre sportif en particulier. Toutefois, je m'interroge sur les performances de Yoris Grandjean qui semble plafonner depuis qu'il s'est installé près d'Antibes pour s'entraîner. L'Adeps finance son encadrement. Une évaluation des mesures d'encadrement dont bénéficient les nageurs de haut niveau de la Communauté française ne serait-elle pas nécessaire sur la base des résultats afin de déterminer les conditions optimales d'entraînement ?

Selon l'adage, l'herbe est souvent plus verte ailleurs que chez soi. Est-ce le cas pour Yoris Grandjean ? J'aimerais connaître l'avis du ministre à ce sujet, notamment après son annonce du nouveau plan « Piscine » pour la Wallonie et la Communauté française et d'une subvention globale de 500 000 euros destinée entre autres au soutien des sportifs de haut niveau. Yoris Grandjean, François Heersbrandt et Manon Lammens sont actuellement sous contrat sportif de haut niveau, ainsi que Mathieu Fonteyn et Pholien Systemans qui sont aidés via un autre mécanisme.

J'aimerais obtenir des informations complémentaires à ce sujet.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Je remercie M. Migisha d'avoir abordé les deux éléments essentiels de ce dossier, à savoir les récents résultats plutôt décevants de nos nageurs de haut niveau, d'une part, et le problème de fond que constituent les infrastructures de nos piscines, d'autre part.

Les championnats organisés à Budapest offraient effectivement une belle occasion pour nos athlètes de préparer les Jeux olympiques de Londres. Il est vrai que les résultats ont déçu ceux

qui ont suivi de près la compétition, vu la qualité intrinsèque de ces sportifs. Toutefois, je ne voudrais pas me montrer trop pessimiste puisque, généralement, nos sportifs sont arrivés en demi-finale.

Trois d'entre eux ont même pris part à une finale, et François Heersbrandt a manqué la finale du cinquante mètres papillon pour 6/100 de seconde. Je voudrais donc nuancer vos propos, monsieur Migisha. Voici les résultats de nos athlètes : François Heersbrandt, neuvième aux cinquante mètres papillon, septième aux 4x100 mètres nage libre, seizième aux cent mètres papillon en demi-finale ; Yoris Grandjean, septième aux 4x100 mètres en nage libre, seizième aux cent mètres en nage libre et vingt-cinquième aux cinquante mètres en nage libre ; Pholien Systemans, septième en 4x200 mètres ; Fanny Lecluyse, quatorzième aux deux cents mètres quatre nages et onzième aux deux cents mètres brasse, a atteint les demi-finales dans les deux cas ; Manon Lammens est vingt-cinquième aux dix kilomètres eau libre et quinzième aux vingt-cinq kilomètres eau libre. Ce sont des résultats effectivement en demi-teintes, loin de la moisson de médailles de la France.

Pour l'avenir, il y a d'abord la triste décision de Manon Lammens de mettre un terme à sa carrière. Elle est extrêmement déçue de ses résultats et considère qu'elle n'est pas revenue et ne reviendra pas à son niveau d'antan. C'est une grosse perte en natation longue distance pour la Communauté française, mais nous ne pouvons que nous incliner devant sa décision. François Heersbrandt a décidé de revenir de son escapade toulousaine pour s'entraîner en Belgique. Yoris Grandjean et Mathieu Fonteyn restent à Antibes où ils semblent bénéficier de conditions exceptionnelles puisque Yoris s'entraîne sous la houlette de Denis Auguin et, surtout, du célèbre Alain Bernard, ancien champion d'Europe et médaille d'or au Jeux olympiques de Pékin en cent mètres nage libre.

La Fédération francophone belge de natation (FFBN) – et singulièrement son directeur technique – a décidé d'être beaucoup plus attentive à la préparation et à l'évolution des performances de Yoris Grandjean. À cette fin, un programme d'accompagnement et de suivi des préparations dispensées par M. Auguin sera mis en œuvre. La Fédération a convenu avec Yoris qu'il viendrait s'entraîner en Belgique à la veille des grandes compétitions. L'objectif est double : qu'elle puisse s'assurer de son niveau de performance et de préparation, et couvrir cette période particulière eu égard à l'effort indiscutable de la Communauté française qui lui offre un contrat d'élite sportif.

Il faudra être prudent avec les résultats puisqu'une petite révolution en natation vient de se produire avec le retour aux maillots traditionnels au détriment des combinaisons qui surélevaient le centre de gravité des nageurs. Le corps de l'athlète devra faire la différence et chacun se retrouvera à égalité en maillot.

On espère de meilleurs résultats à l'avenir. Nous n'aurons une élite en natation que si nous menons un travail de fond qui doit commencer dès l'enseignement primaire. Pour cela, il faut pratiquer de manière régulière. Ce n'est plus le cas aujourd'hui puisque bon nombre d'écoles, faute de moyens ou d'infrastructure proche, abandonnent cette discipline au profit notamment de la gymnastique. C'est dommage. Je rappelle que le décret « missions » prévoit explicitement que tout jeune de douze ans doit, pour des raisons de santé physique et de sécurité publique, savoir nager. Les piscines sont également nécessaires à la préparation d'autres athlètes et permet à de nombreux citoyens une revalidation médicale après une opération chirurgicale. Nous avons donc impérativement besoin de piscines.

J'ai lancé un plan « SOS Piscine » après un travail minutieux de préparation. Voici près d'un an, j'ai en effet demandé au service de M. Devos d'établir un cadastre exhaustif des piscines en Wallonie. Il a analysé avec son équipe 94 piscines, tant sous l'angle de la vétusté, de l'hygiène, de l'accueil des jeunes, de l'efficacité énergétique. Ce travail a débouché sur un état des lieux très précis des infrastructures et de la pratique sportive, et a permis d'évaluer le montant des travaux de rénovation. Étant donné qu'il est impossible pour les pouvoirs communaux concernés ou pour la Région wallonne d'y procéder dans le cadre d'un exercice budgétaire traditionnel, j'ai avancé des propositions qui ont été actées.

Les membres du gouvernement ont salué la grande qualité du travail et son objectivité. Nous avons décidé de renvoyer le dossier à la délibération budgétaire de fin octobre. Il pourra compter sur l'appui du ministre du Sport et du Budget. Le mécanisme financier proposé est en effet particulièrement heureux et attendu par les communes. Depuis que j'ai lancé ce plan, j'ai reçu énormément de courrier, de communes et de tous les partis politiques, me pressant d'aboutir. Des communes hésitent à fermer leur piscine dans l'attente de la conclusion de ce plan.

J'espère pouvoir vous présenter un programme d'envergure, budgétairement exceptionnel – ce sera du reste le principal investissement de cette législature – pour favoriser la pratique de

la natation, que ce soit comme sport pour tous ou comme vivier de futurs champions.

Je rappelle que la Fédération francophone belge de natation est bien pourvue puisqu'elle perçoit une aide de 515 000 euros. J'espère que grâce à leur travail, à la rénovation prochaine des piscines et peut-être à un résultat encourageant aux prochains championnats ou Jeux Olympiques, nous donnerons des « ailes » à nos nageurs !

M. Pierre Migisha (cdH). – Il est important de parler d'un nageur comme Yoris Grandjean car, dans le domaine sportif, l'émulation est déterminante pour les jeunes. Qui d'autres que des nageurs récoltant de très bons résultats dans des compétitions internationales peuvent susciter des vocations ? Voici quelques années, on avait annoncé que Grandjean était l'équivalent, au même âge, du « néerlandais volant » van den Hoogenband. Malheureusement, il semble stagner. On espère qu'il pourra progresser grâce à ce plan d'accompagnement et de suivi. On sait que la Communauté française le soutient. Il convient quand même de vérifier et d'évaluer le résultat de cette aide aux sportifs.

Vous avez souligné l'importance de la natation. Vous prêchez à un convaincu. J'ai eu la chance de faire de l'athlétisme et de la natation quand j'étais plus jeune. Il s'agit de deux sports de base, précieux pour la condition physique. Les personnes qui pratiquent l'un ou l'autre sont armées pour de nombreuses disciplines.

Nous ne pouvons que vous encourager, sur la base du rapport dont vous disposerez, à soutenir la rénovation des piscines, en fonction des moyens disponibles en Région wallonne ou en Communauté française.

1.6 Question de **M. Benoît Langendries** à **M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Mise à disposition des infrastructures sportives des écoles »**

M. Benoît Langendries (cdH). – De nombreuses infrastructures sportives situées dans des écoles sont sous-utilisées en dehors des heures de cours. Pour y remédier, vous avez annoncé en mai, dans le cadre de votre campagne de promotion du sport à l'école, la mise à la disposition de 300 PTP pour les écoles possédant des infrastructures sportives et désireuses de jouer la carte de l'ouverture. Ces PTP doivent également permettre l'entretien et la gestion de ces infrastructures en dehors des heures de cours afin que les clubs voisins puissent

les utiliser.

Plus d'un mois après la rentrée scolaire, j'aimerais que vous fassiez le bilan de cette opération destinée à stimuler la pratique du sport chez les jeunes. Cette opération a-t-elle bien démarré ? Dans quelle mesure les écoles ont-elles eu recours à ces emplois ? Peut-on déjà constater une augmentation générale de la fréquentation des infrastructures de ces établissements scolaires ?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Je soutiens le projet visant à mettre à la disposition de nos sportifs et des clubs les infrastructures scolaires les mercredis après-midi, les week-ends, en soirée, les jours de congé et les jours blancs. Aujourd'hui, cette perméabilité est loin d'être optimale. Le « syndrome du concierge » en est souvent la cause : l'école voudrait bien mais elle ne trouve personne pour fermer les locaux, éteindre les lumières, surveiller la consommation énergétique et surtout nettoyer les locaux.

Nous avons sans doute lancé cet appel au mauvais moment, le mois de juin n'étant pas la période idéale pour ce type d'opération. Le mois de septembre ne l'est pas davantage car, à cette période, les écoles refont le calcul de l'encadrement, organisent la charge des enseignants, etc. C'est sans doute la raison qui explique le peu de dossiers reçus.

Grâce au lancement de l'opération « mon club, mon école », qui permettra de subventionner la présence de clubs dans les écoles dès lors qu'ils dispensent vingt heures de sensibilisation et de formation, nous couvrirons les frais du club et les frais d'hébergement de l'école. Dans ce cadre, les écoles ou les clubs pourront engager un personnel d'entretien technique. J'espère qu'en combinant les deux mesures, le projet connaîtra plus de succès.

Nous avons évoqué tout à l'heure avec M. Crucke la question des fédérations scolaires sportives. Je pense vraiment que si nous parvenons à mieux coordonner le travail de ces fédérations s'appuyant sur les clubs, nous aurions de véritables passe-murailles pour le sport.

Cela nous fait encore défaut mais j'ai la conviction – j'espère que je ne me trompe pas – que grâce aux moyens financiers accordés aux clubs et aux écoles, plus rien ne s'opposera à la présence de clubs dans les écoles, ce qui favorisera le recrutement de jeunes sportifs et la pratique de plusieurs disciplines.

M. Benoît Langendries (cdH). – Le dispositif a en effet le mérite d'exister. C'est le démarrage

de l'opération « mon club, mon école ». Les mois prochains seront sans doute l'occasion de valoriser le PTP mis à disposition des écoles. Nous attendons les développements futurs pour pouvoir juger cette disposition.

1.7 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Décret du 8 décembre 2006 visant l'organisation et le subventionnement du sport en Communauté française »

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Monsieur le ministre, dans le cadre du décret du 8 décembre 2006 visant l'organisation et la subvention du sport en Communauté française, vous avez invité les différentes fédérations sportives à faire part de leurs observations afin d'alimenter la réflexion sur la codification de la législation relative au sport.

La date de remise de ces avis étant écoulée, pouvez-vous nous en faire un bilan ? Combien de contributions vous sont-elles parvenues ? Quels organismes se sont-ils exprimés ? Avez-vous reçu des réponses des fédérations de sports de loisir et de celles de sports de haut niveau ? Existe-t-il une différence dans la qualité de l'intervention des unes et des autres ? Y a-t-il des éléments originaux, évolutifs, intéressants pour le débat que nous aurons ?

Pouvez-vous d'ores et déjà dire s'il y a lieu d'amender le décret ? Si c'est le cas, quel type d'amendement devrions-nous envisager ? Allez-vous suivre les recommandations des fédérations ?

Pouvons-nous disposer d'un échéancier afin de savoir quand ce dossier sera présenté au parlement ?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Monsieur Crucke, vous me paraissez bien informé ! Vous avez probablement rencontré l'un ou l'autre agent de mon administration qui vous a expliqué notre démarche actuelle. Un de nos deux objectifs est d'évaluer et de revisiter le décret subventionnant les fédérations sportives et la pratique du sport en Communauté française. En effet, le décret de 2006 et surtout celui de 1999, défendu par Eddy Merckx, à l'époque conseiller de M. Ancion, étaient largement inspirés de la démarche inaugurée par M. Monfils.

Après onze ans d'existence, et même près de vingt-cinq ans si on se réfère au premier décret, il était temps d'évaluer le financement, la reconnaissance et la qualité du travail des fédérations spor-

tives, sans *a priori* et sans aucune volonté de réaliser une quelconque économie. Nous avons commencé par investir quelque 2,5 millions supplémentaires pour les fédérations. Le climat est donc excellent.

Je vais rencontrer toutes les fédérations au Moulin de Beez à raison d'une ou deux réunions par an. Il peut y avoir des problèmes certaines fédérations. Je pense notamment aux difficultés rencontrées par la fédération de taekwondo. Mais dans la majorité des cas, le climat est plutôt à l'optimisme. Je verrai donc avec elles comment améliorer le décret.

Par ailleurs, nous avons la volonté de rédiger un code du sport. Il n'en existe pas encore. À l'heure actuelle, nous ne disposons que des documents épars que je voudrais collationner, coordonner, actualiser pour en faire un seul code du sport. C'est d'autant plus nécessaire qu'il faut intégrer divers arrêts du Conseil d'État qui ont assimilé des décisions de fédérations à celles d'autorités administratives, ce qui a ouvert la voie à des recours.

Un autre chantier important est celui du dopage. Nous attendons les réponses de l'Agence mondiale antidopage (AMA). De plus, nous devons intégrer à ce code du sport certaines recommandations des fédérations internationales, ou parfois les contester. Je pense par exemple à la prescription de la Fifa sur les joueurs étrangers de moins de seize ans qui ne prend pas en compte des situations, telles que nous en connaissons en Belgique d'enfants dont les parents sont en attente de régularisation.

Le droit du sport est donc devenu extrêmement complexe et il mérite une coordination, voire une simplification des textes.

Je ne veux pas agir dans la précipitation. Je souhaite m'appuyer sur de nombreuses contributions. Fin juillet, j'ai demandé à mon administration d'y travailler et lui ai donné six mois. Cela nous conduira aux environs du début 2011 car je suis prêt à accorder quelques semaines supplémentaires. J'ai demandé le même travail à l'Association interfédérale du sport francophone (AISF) et au Conseil supérieur des sports. Il est normal que je laisse à ce dernier quelques mois de plus pour travailler car il ne sera installé que demain. Mon cabinet consulte l'administration, le Conseil supérieur et l'AISF. Il ne travaille pas seul puisqu'un marché public a attribué la mission de codification au Bureau Philippe & Partners qui compte dans ses rangs des avocats qui enseignent le droit du sport.

Avec toutes ces contributions, j'espère, non

pas une révolution, mais une évolution de la législation. Cela passera notamment par une harmonisation et la création d'un code du sport accessible à toutes et tous. Ce code constituera une grande première. Voilà l'objectif.

Le calendrier est purement indicatif. Nous sommes encore au début de la législature et nous pouvons prendre le temps nécessaire pour que ce code soit une œuvre collective lisible et que les sportifs y adhèrent.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Contre toute attente, j'ai bien eu une réponse sur le calendrier. Par contre, monsieur le ministre, vous ne m'avez pas répondu sur le point de vue développé par les fédérations. J'en prends acte.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Il est encore trop tôt. Moi-même, je ne connais pas encore ce point de vue. Nous ferons une synthèse au printemps. Monsieur Crucke, je vous demande un peu de patience et de compréhension notamment pour ceux qui relatent nos faits et nos échanges.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Monsieur le ministre, si vous répondiez avec plus de célérité, leur travail serait moindre !

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Monsieur Crucke, vous semblez souffrir du même syndrome que M. Borsus ! Ce syndrome du parlementaire qui, la bouche en cœur, vous félicite pour vos projets, vous demande une échéance et revient, le jour dit, en faisant mine de s'offusquer que l'on n'ait pas tenu parole ! Voilà pourquoi je ne donne plus de calendrier.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Pourtant vous en donnez bien un. De toute façon, vous devrez bientôt céder sur ce plan. Dès que vous aurez l'aval de votre présidente de parti, vous affirmerez l'avoir toujours fait ! Ce sera faux mais on vous le pardonnera !

2 Ordre des travaux

M. le président. – La question de Mme Christine Defraigne à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Défibillateurs dans les clubs de sport », est retirée.

3 Question orale (Article 78 du règlement)

3.1 Question de M. Philippe Dodrimont à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Disparition des équipes à coureurs »

M. Philippe Dodrimont (MR). – L'expression « équipes à coureurs », empruntée au jargon cycliste, désigne des équipes qui préparent les jeunes aux compétitions sur route. La disparition, notamment dans la région liégeoise, d'une des équipes à coureurs les plus en vue, le Pesant Club liégeois, a suscité certaines inquiétudes. Ce club, par ailleurs fondateur de la fameuse classique Liège-Bastogne-Liège, vient d'annoncer son intention de se concentrer sur l'organisation d'épreuves cyclistes, ce qui est positif, mais aussi, ce qui l'est beaucoup moins, de mettre fin à l'entraînement de jeunes coureurs.

À cette disparition vient s'ajouter celle de l'Entente cycliste Saint-Georges même s'il est question de faire renaître une autre équipe sur ses cendres. Cette situation m'inquiète car avec la disparition de ce genre d'équipes, des lieux de formation meurent : de nombreux jeunes se retrouveront sans club ou éprouveront des difficultés à en trouver un proche de leur domicile et susceptible de répondre à leurs aspirations.

Si l'on peut se féliciter du soutien apporté à la formation d'une équipe professionnelle purement wallonne, avec la complicité du privé et son indispensable apport financier, il n'en reste pas moins que notre Communauté y consacrerait un budget annuel d'un demi-million d'euros pendant quatre ans. C'est une bonne initiative mais nous devons toutefois rester attentifs à tout ce qui précède la carrière d'un coureur cycliste avant qu'il ne passe en équipe professionnelle, c'est-à-dire sa formation. C'est précisément ce qui m'inquiète avec la disparition des clubs.

En effet, ils permettent à de jeunes coureurs de pratiquer leur discipline en Belgique et même à l'étranger. Cela leur donne la possibilité d'être confrontés à d'autres équipes. Ces clubs mettent à la disposition des jeunes cyclistes des formateurs et des gens d'expérience susceptibles de les conseiller et de les aider à doser leurs efforts, à apprendre ce sport exigeant.

Monsieur le ministre, ces clubs peuvent-ils prétendre à une aide de notre Communauté ? Sous quelle forme ? Comment doivent-ils procéder pour introduire leur dossier et être pris en compte dans la répartition d'éventuels subsides ?

Outre ce que peuvent faire les clubs, et qui me paraît indispensable pour maintenir le niveau de nos athlètes dans cette difficile discipline, j'aimerais savoir ce qu'il en est du Centre de formation du cyclisme francophone dont vous parlez régulièrement. Combien de coureurs y transitent-ils ? Pouvez-vous nous en dire davantage sur son fonctionnement ainsi que sur le budget qui lui est alloué ?

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – La question de M. Dodrimont me fournit l'occasion de faire le point sur notre politique sportive en matière de cyclisme. J'affirme d'emblée que jamais dans l'histoire du cyclisme francophone nous n'avons accordé autant de crédits au vélo. Pour la première fois, nous dépassons la somme de 1 250 000 euros. Ce montant se répartit ainsi : 390 000 euros pour la Fédération cycliste Wallonie-Bruxelles ; 500 000, pour l'équipe professionnelle Wallonie-Bruxelles ; 100 000, pour le Centre de formation du cyclisme francophone et plus de 260 000 euros de subsides aux clubs, courses et projets sportifs liés au cyclisme. Jamais au cours des législatures antérieures, nous n'avons été aussi généreux pour le cyclisme francophone.

Nous avons fait le choix – c'est une grande première – d'une équipe professionnelle composée de dix-sept coureurs. Outre les emplois proposés aux coureurs, j'ai décidé de leur adjoindre deux étudiants universitaires coureurs cyclistes. Nous allons leur offrir une bourse pour compléter l'équipe. Cela signifie que Michel Dernies disposera d'une belle équipe cycliste de dix-sept coureurs, dirigée par Jonas Van Genechten. Une équipe exceptionnelle permet à des coureurs de trouver un contrat professionnel, de se frotter aux meilleurs coureurs et, surtout, de découvrir des routes italiennes ou françaises bien différentes de celles qu'ils connaissent en Belgique.

Nous gardons bien évidemment le Centre de formation du cyclisme francophone qui est la base arrière de notre équipe professionnelle. Les jeunes coureurs doivent être formés et encadrés afin que demain ils puissent entrer dans l'équipe professionnelle et remplacer l'un ou l'autre coureur qui aurait trouvé une équipe cycliste encore plus performante.

Cette année, un budget de 100 000 euros est donc alloué à ce centre qui, comme l'année dernière, formera huit coureurs, avec la possibilité de monter à dix. Nous attendons les ultimes décisions de la Fédération cycliste Wallonie-Bruxelles en charge de la sélection des jeunes coureurs. La responsabilité de l'organisation sera confiée au Tour

de la Région wallonne, comme c'est le cas pour l'équipe cycliste. Le centre bénéficiera de l'encadrement du staff professionnel que nous avons constitué avec l'équipe Wallonie-Bruxelles sponsorisée par le Crédit agricole et Kia. Il peut compter sur l'appui de Gérard Bulens, Michel Dernies, John Lelangue, Rik Verbrugghe, Marco Saligara, mais également de Christophe Brandt et Maxime Montfort, voire de l'expérience de Bernard Hinault. Après une excellente saison cette année, le Centre de formation du cyclisme francophone poursuivra ses activités.

Nous remplacerons une grande partie des coureurs puisque la plupart sont dans notre équipe professionnelle ou dans d'autres. Toutes les places sont donc disponibles.

J'en viens à votre question sur la disparition du Pesant Club liégeois. Cela me donne l'occasion de rendre un hommage appuyé à l'ancien gouverneur de la Province de Liège, M. Bolland. Pendant de très nombreuses années, il a soutenu ce club, il continuera à le faire même s'il a décidé de se recentrer sur l'organisation de courses cyclistes, essentiellement Liège-Bastogne-Liège, la Flèche wallonne ou des étapes du Tour de France en partenariat avec ASO, que nous soutenons et subventionnons. Ce choix est essentiellement dicté par la raison. Le Pesant n'était pas une école de cyclisme, il ne disposait d'ailleurs pas d'équipe de jeunes, contrairement à l'UCS-Crabbe de Seraing qui alignera cette année une équipe d'espairs. Ce que le Pesant ne fera plus, le Crabbe l'assumera.

Enfin, il ne faut pas oublier que nous comptons vingt-deux écoles cyclistes en Communauté française. Elles accueillent des jeunes dans différentes catégories, sous la responsabilité et avec l'encadrement d'un éducateur breveté par l'Adeps de niveau 1 ou 2. Ainsi, il y a une école en Brabant wallon ; cinq, dans le Hainaut ; onze, à Liège ; trois, au Luxembourg et quatre dans le Namurois.

Je le rappelle, le monde du cyclisme francophone n'a jamais été aussi soutenu, encadré et financé. Nous avons une équipe professionnelle, une équipe d'espairs centrée sur la formation et vingt-deux écoles cyclistes. Nous apportons notre soutien à l'organisation d'épreuves importantes, y compris de cyclo-cross. Nous n'avons vraiment pas à rougir ! Le monde politique et la Communauté française n'ont jamais été autant aux côtés du monde cycliste. Des coureurs comme Maxime Montfort ou Philippe Gilbert sont les références dont nous avons besoin pour favoriser la pratique sportive. Notre intention est de retrouver demain de grands champions dans leur sillage.

M. Philippe Dodrimont (MR). – Monsieur le

ministre, je vous demanderai dans une question écrite de détailler la ventilation des 260 000 euros réservés aux subventions des clubs et épreuves cyclistes, afin de pouvoir répondre à ceux qui estiment pouvoir en bénéficier et qui n'en ont pas encore fait la demande.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Je peux déjà vous dire que nous soutenons le circuit franco-belge, la Nouvelle classique Binche-Tournai-Binche, le Grand Prix Samyn, le Grand prix de Wallonie, la Flèche wallonne, Liège-Bastogne-Liège, le Tour de la Région wallonne, le Cyclo-cross d'Ottignies et toute une série d'épreuves mineures. Je n'en ai refusé aucune cette année. Nous sommes présents au côté de Jean-Luc Vandembroucke, de Yves Van Assche ou encore du Pesant liégeois pour aider toutes ces courses.

Nous devons à la fois encourager la formation, les équipes professionnelles, les organisateurs et même parfois les médias qui couvrent cette discipline.

J'ajouterais encore que nous avons aussi soutenu les clubs d'Ottignies, de Marchevelette ou de Libramont. Si vous connaissez un club qui a besoin de subsides, faites-le moi savoir.

M. Philippe Dodrimont (MR). – Je vous remercie pour cette réponse très concrète.

Permettez-moi encore de relayer les craintes de Kévin Suarez, jeune cycliste affilié au Pesant qui a brusquement appris qu'il n'avait plus d'équipe pour la saison prochaine. Il est en pourparler avec différents clubs mais ne sait pas encore où aller. Il craint de devoir se tourner vers le Nord du pays, mais il perdrait alors le bénéfice de son contrat Rosetta. S'il n'y a plus en Communauté française suffisamment d'équipes pour accueillir ces jeunes coureurs, certains devront consentir de gros sacrifices.

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Nous allons avoir vingt-cinq coureurs sous contrat en Communauté française. Nous n'en avons jamais eu autant. Nous ne pouvons pas prendre tout le monde ! Lors de la journée des espoirs, j'ai reçu des parents qui se plaignaient que leur fils ne soit pas sélectionné alors qu'il avait réalisé de bons résultats dans telle ou telle course. Ce n'est pas moi, mais M. Maréchal de la Fédération cycliste Wallonie-Bruxelles, qui décide de qui est accepté au centre de formation. L'équipe professionnelle, elle, a été composée par MM. Bullens et Dernies.

Tout le monde voudrait faire partie de notre équipe cycliste parce qu'elle dispose d'un enca-

drement de premier niveau et d'un matériel exceptionnel. Elle aura également l'occasion d'effectuer des déplacements à l'étranger, avantage offert à peu d'équipes francophones. Mais cette équipe doit aussi montrer ses performances. Chaque coureur, à l'exception de M. Van Genechten, sera évalué après un an. Ceux qui n'auront pas fait leurs preuves céderont la place à d'autres qui auront progressé. Notre équipe est très dynamique. Elle a été constituée pour quatre ans. Si l'un ou l'autre coureur quitte l'équipe pour accéder à un niveau supérieur, l'objectif sera complètement atteint. L'équipe wallonne ne gagnera pas le prochain tour de France, mais le but est de faire accéder de bons coureurs wallons à ces équipes de haut niveau. Même à la grande époque d'Eddy Merckx, il n'y avait pas beaucoup de coureurs wallons.

C'était une grande époque : Émile Bodart, Claude Criquelion, Joseph Bruyère, ... Mais les coureurs wallons n'étaient pas si nombreux.

Un travail de fond, notamment de formation, est donc nécessaire pour donner une première chance à ces jeunes coureurs. J'espère que nous améliorerons ainsi notre niveau et que nous aurons beaucoup plus de coureurs wallons. Cela aura aussi une vertu pour les organisateurs puisque le public wallon assistera plus nombreux aux épreuves. Vous verrez les maillots : le coq wallon est reconnaissable depuis un hélicoptère ! Certains coureurs appréhendent d'ailleurs de le porter en Flandre ! Espérons donc que tout cela suscite des vocations dans notre Région.

M. Philippe Dodrimont (MR). – Cette équipe professionnelle wallonne jouera effectivement un rôle de tremplin. Elle permettra à des coureurs d'intégrer des équipes plus renommées. Si ce but est louable, ne perdons pas de vue que nous ne trouverons pas autant de contrats qu'il y a de coureurs, même de bon niveau. Voilà pourquoi j'attirais votre attention sur les clubs formateurs et les clubs à coureurs. Faisons en sorte qu'ils disposent d'un encadrement et de quelques moyens. Je prends bonne note de vos réponses et ne manquerai pas de les transmettre aux intéressés.

M. le président. – Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 16 h 45.*